

Eh bien, nos ennuis sont commencés et ils ne sont pas finis. Les Canadiens ne se rendent pas encore compte de toutes les conséquences de la dette de guerre énorme du Canada. Ils ne saisissent pas encore combien les impôts seront lourds lorsque cesseront les dépenses de guerre. Rares sont ceux qui voient jusqu'à quel point leur liberté sera atteinte par la centralisation et la réglementation bureaucratique qui découlent de la politique du Gouvernement dans les domaines financier et industriel. La population n'a même pas commencé à se représenter le désenchantement amer qui attend nos combattants à leur retour du front, alors qu'ils verront le régime actuel incapable de les récompenser dignement des services qu'ils auront rendus. Quand tous ces événements terribles, qui se dessinent à l'horizon, seront devenus la réalité, on verra que j'avais raison de présager des choses aussi sombres dans mon discours du 8 septembre 1939.

Par conscription de la finance, je ne voulais pas dire que le gouvernement devrait s'emparer des banques du pays ou saisir les épargnes du peuple. Ce que j'entends c'est que le Gouvernement fédéral devrait consacrer ou enlever aux banquiers le pouvoir et la fonction de créer l'argent en fonction de la capacité démontrée du Canada de produire et de livrer des marchandises et des services. En exerçant ce pouvoir, le Gouvernement aurait pu résoudre le problème de la dette nationale sans nuire à l'économie canadienne, et il aurait pu mobiliser l'industrie d'une manière beaucoup plus efficace qu'elle ne l'est actuellement tout en la laissant entre les mains de l'entreprise privée afin qu'elle fût suffisamment forte pour résister aux à-coups de l'après-guerre. Muni du pouvoir financier, le Gouvernement aurait pu garantir à nos jeunes gens, en retour de leurs services, des récompenses telles que chaque jeune homme ou jeune fille en mesure de s'enrôler dans les forces armées canadiennes se serait empressé de le faire. On aurait pu ainsi réaliser la conscription des effectifs humains en recourant à un procédé indirect—en encourageant les gens au moyen de récompenses—d'une manière beaucoup plus efficace et agréable que le gouvernement ne l'a fait au moyen de la méthode indirecte qu'il a employée, c'est-à-dire la méthode de contrainte en recourant à la loi, aux restrictions et à la pression économique.

Ce but que je me suis efforcé d'exposer bien imparfaitement aurait pu être atteint si les autorités canadiennes avaient fait preuve de sagesse en 1939. Lorsque je songe à la

[M. Blackmore.]

joie, à l'unité, à l'espérance qui auraient rempli le cœur des Canadiens, même en ce jour de deuil universel, il m'est extrêmement difficile de rester calme et de faire confiance en une administration composée d'hommes qui ont impitoyablement et obstinément refusé même de considérer s'il y aurait moyen d'améliorer le sort du peuple canadien. De fait, je ne puis exprimer à l'heure actuelle ma confiance en ce gouvernement. Néanmoins, et pour les motifs que j'ai déjà exposés, je dois voter en faveur de la motion du Gouvernement afin d'appuyer le recours à la contrainte, le cas échéant, pour envoyer outremer 16,000 mobilisés de la L.M.R.N.

M. DANIEL McIVOR (Fort William): Nous avons entendu assez de discours aujourd'hui pour nous satisfaire longtemps. L'on devrait maintenant permettre au premier ministre (M. Mackenzie King) de clore le débat. Nous ne sommes pas ici pour écouter certains honorables députés lire au moins une partie de leurs discours. Nous n'avons guère entendu de nouveaux arguments ce soir, et je crois qu'il serait de mise, à cette heure avancée de la nuit, que le premier ministre mette fin au débat.

M. L'ORATEUR: Le très honorable Mackenzie King propose, appuyé par l'honorable M. Crerar:

Que la Chambre aide le Gouvernement dans sa politique de la poursuite d'un vigoureux effort de guerre.

Et M. Coldwell propose, appuyé par M. Gillis:

Que la motion soit modifiée en en retranchant les mots "sa politique de".

De sorte que la motion, ainsi modifiée, se lit comme suit:

Que la Chambre aide le Gouvernement dans la poursuite d'un vigoureux effort de guerre.

La Chambre est appelée à voter sur l'amendement. S'il est adopté, la motion sera modifiée en conséquence et le débat se poursuivra sur la motion ainsi modifiée, après quoi le vote nominal sera enregistré. La Chambre est donc appelée à se prononcer sur l'amendement.

Des VOIX: Adopté, adopté.

M. FOURNIER (Maisonneuve-Rosemont): Non, non. Monsieur l'Orateur, nous devrions suivre la procédure ordinaire, et vous devriez poursuivre et dire: "Que ceux qui s'y opposent dise "non," et nous verrons ensuite ce qui se produira.

(La motion de M. Coldwell, mise aux voix, est adoptée.)